



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Concours photo

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Règlement

Art 1. Organisateur

L'Association Pissobi-Lacassagne organise un concours de photographies. Les objectifs de ce concours sont de restituer des images prises lors de la série de trois balades organisées par la-même association.

Art 2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout photographe amateur participant à l'une au moins des dites marches, sans restriction de résidence du participant. Sont exclus du concours les photographes professionnels. Les organisateurs (membre du CA de l'association) et les membres du jury, pourront participer hors concours, mais ne pourront concourir.

Art 3. Thème du concours

Chaque photo doit être prise lors de l'une des trois balades organisées par l'association Pissobi-Lacassagne, et doit nécessairement représenter les trois rivières, leurs abords ou environnements immédiats.

Art 4. Techniques admises

Toutes les techniques photographiques et/ou digitales sont admises. Les photos seront indifféremment en noir et blanc ou en couleurs.

Art 5. Modalités de participation

Chaque participant peut envoyer au maximum quatre œuvres (format portrait, paysage ou panoramique). Les photos seront fournies :

- sous forme de fichier jpg ou png de résolution au moins égale à 300 dpi (soit dans l'idéal environ 2362 x 3543 pixels) sur support numérique (clé USB, carte SD, CD-ROM, mail) ou sur un site de transfert (voir art. 6).

- les photos devront impérativement avoir été prises lors d'une des balades déjà citées.

Le non-respect des consignes entraîne l'élimination des photos concernées.

Art 6. Modalités de remise et date limite

Les œuvres proposées devront être :

- déposées sur support numérique (clé USB, carte SD, CD-ROM) au domicile de Alain Aupeix, président de l'association Pissobi-Lacassagne, 310 avenue Adeline Cubaynes 46090 Pradines, accompagnées du bulletin de participation dûment rempli, dans une seule enveloppe scellée sur laquelle figurera la mention "Concours photos Pissobi-Lacassagne" ou remise en main propre au président.

- ou transmises au format numérique (mail ou site de transfert) avec le bulletin de participation complété dans un seul et même envoi, via un site de transfert de fichier (ex : mon-partage.fr, www.wetransfer.com,

Pour nous joindre par e-mail: pissobi-lacassagne@wanadoo.fr
Le site de l'association : <http://pissobi-lacassagne.pagesperso-orange.fr/>

etc) ou par mail à l'adresse : pissobi-lacassagne@wanadoo.fr avec en titre du message : Concours photos Pissobi-Lacassagne 2016.

Le mail ne permettant d'envoyer au maximum que deux photos, il faudra peut-être procéder en plusieurs mails, ou si vous avez Dropbox, envoyer le lien Dropbox d'une archive qui comprendra les photos et le bulletin de participation. La date limite de réception des photographies est fixée au vendredi 12 août 2016.

Art 7. Identification des œuvres

Aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Aucun nom ne doit apparaître sur les boîtiers et supports.

Au moment de la réception des œuvres (tous formats confondus), un même numéro sera apposé sur le bulletin et sur les supports. Les photographies seront toutes anonymes lors du vote du jury, seule la personne chargée de la réception des œuvres (le président de l'association Pissobi-Lacassagne) connaîtra les auteurs des clichés.

Art 8. Critères de sélection

Le jury sera composé des membres du conseil d'administration de l'association. Il se réunira pour sélectionner les œuvres qui seront choisies pour leur qualité artistique et le respect du thème. Il est à noter que le président du jury sera le président de l'association Pissobi-Lacassagne, mais que celui-ci sera tenu à une stricte neutralité, ne donnera aucune indication sur les auteurs des clichés, et ne participera bien évidemment pas au vote.

Art 9. Prix et distinction

Le Prix du Jury récompensera les 4 photographies qui auront obtenu le plus de suffrages parmi celles retenues. Leurs auteurs se verront offrir un tirage sur toile 40x60 pour le lauréat, un tirage sur toile 30x40 pour le second, deux jeux de 54 cartes personnalisées pour les 3ème et 4ème. Tous les lauréats recevront aussi un jeu de 32 cartes Pissobi-Lacassagne. Toutes les photographies retenues par le jury seront exposées lors du repas de quartier et mises en ligne sur le site de l'association.

Art 10. Communication des résultats

Une exposition des œuvres sélectionnées sera organisée par l'association lors du repas de quartier organisé par l'Association Pissobi-Lacassagne le samedi 2 septembre 2017. Les résultats seront communiqués sur le site de l'association (<http://pissobi-lacassagne.pagesperso-orange.fr/>).

Art 11. Édition

Les photos sélectionnées par le jury seront accompagnées du nom et du prénom de l'auteur. Du fait de leur participation au concours, les participants concèdent à l'association Pissobi-Lacassagne les droits de mise en ligne sur le site de l'association ainsi que pour toute utilisation non commerciale sur les images présentées au concours. En contrepartie l'association s'engage à mentionner les noms et prénoms de leur auteur lors de toute publication de celles-ci. Les images, hormis ces concessions mentionnées resteront la propriété de leurs auteurs.

Art 12. Responsabilité de chaque participant

L'association Pissobi-Lacassagne décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées, ceci relevant de la seule responsabilité du photographe. Toutefois, afin que les participants puissent s'assurer l'accord écrit des personnes photographiées, il est joint au présent règlement une autorisation pour publication de photographies. Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin...) cette autorisation n'est pas nécessaire.

Art 14. Disponibilité des différents documents

Les documents (règlement, bulletin de participation, autorisation de publication) sont disponibles sur le site de l'association.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Pour nous joindre par e-mail: pissobi-lacassagne@wanadoo.fr
Le site de l'association : <http://pissobi-lacassagne.pagesperso-orange.fr/>